

DESTINATAIRES : Aux membres du conseil multidisciplinaire

DATE : Le 25 mars 2020

OBJET : Reconnaissance des membres du conseil multidisciplinaire, report des élections et de l'AGA du CM et appel de projets pour adapter leur pratique au contexte de la COVID-19

Dans le contexte actuel entourant la COVID-19 (coronavirus), le comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) souhaite reconnaître le dévouement de ses membres, indispensables au maintien des activités cliniques. Il se peut que vous soyez réquisitionnés pour effectuer des tâches différentes de votre mandat habituel dans le but d'assurer une couverture des soins et services essentiels. Nous pouvons observer que c'est avec toute la rigueur et le professionnalisme que nous vous connaissons que vous vous rendez disponibles pour ce faire.

Report de l'assemblée générale annuelle et des élections

Considérant la situation actuelle, le CECM a pris la décision de reporter à une date ultérieure les élections et l'assemblée générale annuelle (AGA) du conseil multidisciplinaire, qui devaient avoir lieu respectivement en mai et au début juin.

De plus, le CECM interpelle ses membres, en collaboration avec la Direction des services multidisciplinaires – volet soutien aux pratiques professionnelles et développement clinique (DSM-SPPDC), à poser une réflexion sur les adaptations nécessaires à leur pratique pour maintenir des services sécuritaires malgré les restrictions imposées quant au contact direct avec la clientèle et ainsi éviter l'absence de services à moyen et long terme. La crise actuelle nous place face à certains défis en lien avec notre clientèle vulnérable pour qui les besoins demeurent et dont certains sont plus prioritaires. Elle amène pour plusieurs d'entre vous des réflexions desquelles peuvent émerger des pratiques innovantes et garantes d'efficience dans le futur. Souhaitant mettre à profit l'intelligence collective de nos membres, nous vous encourageons à proposer des projets d'adaptation ou de développement de la pratique (par exemple *coaching* parental ou des proches, télésanté, autosoins). Nous encourageons également les directions cliniques à le faire.

Les propositions de projet, qui doivent être réalisables rapidement en termes de faisabilité et d'échéance, peuvent prendre deux formes :

1) Comité de pairs :

Les membres peuvent adresser une demande de comité de pairs au CM à partir de la fiche d'inscription comité de pairs et interdisciplinaire [Comité de pairs ou interdisciplinaire - Intranet](#).

Sachez toutefois qu'exceptionnellement, l'autorisation des comités de pairs devra faire l'objet d'une vérification préalable avec la direction concernée, afin de s'assurer que la main-d'œuvre demeure disponible en fonction des priorités et que les pratiques proposées sont cohérentes avec les orientations de la direction clinique.

2) Si le projet ne répond pas aux critères d'un comité de pairs ou interdisciplinaire, vous pouvez tout de même le soumettre par le même formulaire (fiche d'inscription comité de pairs et interdisciplinaire) en spécifiant qu'il s'adresse à la DSM-SPPDC :

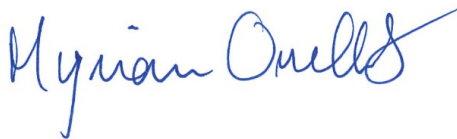
Il est possible de proposer ces projets d'ici le 3 avril 16 h 30. La sélection des projets se fera pendant la semaine du 6 avril.

La DSM sélectionnera un ou deux projets auxquels elle apportera son soutien. Le choix se fera en fonction des critères suivants :

- la réponse à des besoins plus critiques;
- l'effet levier du projet (retombées);
- la faisabilité à court terme du projet.

Voilà deux moyens concrets de contribuer aux efforts concertés pour gérer la crise actuelle et de développer une pratique novatrice.

Finalement, le comité exécutif du conseil multidisciplinaire offre son soutien à la Direction générale du Centre intégré de santé et de service sociaux de Chaudière-Appalaches et encourage ses membres à lire les informations qui leur sont partagées quotidiennement par le bulletin d'information transmis par les communications ainsi qu'à respecter les consignes émises par le CISSS de Chaudière-Appalaches et chacune des directions cliniques.



Myriam Ouellet
Présidente du conseil multidisciplinaire



Marilène Gosselin
Conseillère cadre en soutien aux pratiques
professionnelles et développement clinique,
Direction des services multidisciplinaires